

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° DN810

présenté par

M. Gassilloud et M. Jacques, rapporteur

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« Une réflexion globale sur l'intérêt du recours aux entreprises de services de sécurité et de défense sera engagée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les entreprises de services de sécurité et de défense sont devenues des acteurs reconnus. La France tâtonne depuis de nombreuses années pour faire émerger une offre élaborée et complète (soutien, formation, sécurité) portée par des sociétés françaises. Alors que les crises s'hybrident et se complexifient, la France doit réfléchir à une stratégie nationale de recours aux ESSD qui serait compatible avec son modèle d'armée, respectueuse de ses valeurs et apte à saisir les opportunités qu'offrent de tels structures dans le cadre des opérations militaires et des activités de solidarité stratégique. La relance de cette réflexion est à la fois nécessaire et urgente.